

Compte rendu du conseil communautaire du 19 mai 2016
Salle des fêtes de Marson à 20 h 30

Titulaires présent(e)s : Mmes, MM. Gilles ADNET, Jean-Claude ARNOULD, Jean-Paul BRIGNOLI, Bernard COUSIN, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Bernard FURNE, Philippe HINCELIN, Maurice HUET, Michel JACQUET, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Luc MILLON, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Catherine PUJOL, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Titulaires absent(e)s remplacé(e)s par un(e) suppléant(e) :

Mme Marie ANCELLIN, absente excusée, représentée par M. Philippe BIAL ;
M. Roger BERTON, absent excusé, représenté par M. Daniel HERBILLON ;
M. Yvéric BRODIER, absent excusé, représenté par Mme Audrey SCHULLER ;
M. Jean-Jacques PILLET, absent excusé, représenté par M. Alain JACQUES.
M. Sylvain ROGER, absent excusé, représenté par Mme Marie-Ange GRUÉ ;
M. Jean-Marie ROSSIGNON, absent excusé, représenté par Mme Muriel RENAULT

Titulaires absent(e)s non remplacé(e)s par un(e) suppléant(e) :

Mme Catherine DETHUNE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Murielle STEPHAN.
M. Etienne HERISSANT, absent excusé ;
M. Christophe PATINET, absent excusé, a donné pouvoir à M. Maurice HUET.
M. Alexandre BODIN et M. Fabrice REVELLI.

Soit 35 votants.

Suppléant(e)s présent(e)s : Mmes, MM. Philippe BIAL, Daniel HERBILLON, Evelyne VALENTIN, Audrey SCHULLER, Odile CAQUE, Sabine STIEVENART, Andrée VIART, Damien GALLOIS, Claudy MATHIEU, Jean-Claude FARON, Jacques ALAIN, Marie-Ange GRUÉ, Muriel RENAULT.

Suppléant excusé : M. Eric MERCIER.

Secrétaire de séance : M. Maurice PIERRE.

La réunion débute par la présentation du programme LEADER de Châlons-en-Champagne, par Mme Hélène PAULY, chargée de mission LEADER.

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) permet de soutenir la mise en œuvre de projets intégrés de développement de l'économie rurale par la mobilisation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Les projets susceptibles d'être soutenus dans le cadre de ce programme peuvent être portés par des structures tant publiques que privées et doivent répondre aux orientations et fiches actions définies lors du processus de concertation.

L'intégralité du contenu du programme LEADER du Pays de Châlons-en-Champagne est disponible par voie de téléchargement sur le site du Pays de Châlons (www.payschalonsenchampagne.com). Pour toute information sur le dispositif, Mme Hélène PAULY est joignable par téléphone au 03 26 64 78 53 et par courriel à l'adresse h.pauly@audc51.org. Merci aux communes en particuliers les délégués de la CCMC de faire le lien avec les particuliers et les associations.

Le PV du conseil du 14 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

- **Convention constitutive de groupements de commandes – équipements de protection incendie**

Le projet de créer un groupement de commandes pour la vérification des équipements de protection incendie a été évoquée à plusieurs reprises en Conseil.

Suite à l'appel lancé par mail, sept communes ont répondu : Coupetz – Dampierre-sur-Moivre – Ecury-sur-Coole – Marson – Sogny-aux-Moulins – Togny-aux-Bœufs – Vitry-la-Ville.

La Communauté de Communes serait coordonnateur du groupement de commandes et chargée uniquement de la passation des marchés, chaque membre du groupement gérant lui-même l'exécution de la part du marché lui incombant. Il est toujours possible de se rattacher aux communes ci-dessus par un simple appel à Madame NICLET DGS par mail ccmc.jeune-inv@orange.fr ou par téléphone 03 26 63 67 30.

Adopté – **UNANIMITE**

- **Groupement de commandes marché de fourniture de repas en liaison froide**

Comme l'année dernière, il est proposé de former un groupement de commandes avec l'Association de Territoires d'A Coola et l'Association Familles Rurales de la Moivre pour la fourniture de repas en liaison froide.

La Communauté de Communes est chargée de mener la procédure de passation, signer et notifier le marché, chacun des membres du groupement gérant l'exécution de la part du marché lui incombant.

L'estimation des besoins est inférieure aux seuils de procédure formalisée, le marché sera donc passé selon la procédure adaptée sous la forme d'un accord-cadre conclu avec un opérateur pour une durée d'un an.

Adopté – **UNANIMITE**

- **Liste des marchés conclus en 2015**

Monsieur le Président propose au Conseil de prendre acte de la liste des marchés conclus envoyée en pièce jointe à la convocation. Celle-ci sera publiée sur le site Internet de la communauté de communes.

Adopté - **UNANIMITE**

- **Intégration des résultats du SIDAC et du SMTS**

La Communauté de Communes a reçu les arrêtés portant dissolution du Syndicat Mixte de Transports Scolaires de la Rive Gauche de la Marne et du Syndicat de Démoustication en Amont de Châlons-en-Champagne. L'actif de chaque syndicat fait donc l'objet d'une répartition entre ses membres. La Communauté de Communes doit donc procéder à l'intégration d'un montant de + 7 649,71 € venant du SIDAC et de + 122 438,08 € venant du SMTS.

129 600 € de recettes exceptionnelles avaient été prévues au chapitre 77 concernant la répartition de l'actif des deux syndicats lors du vote du budget. Toutefois, l'intégration de l'actif suite à la dissolution des syndicats doit se faire au chapitre 002 « Résultats d'exploitation reporté ». Il est donc proposé d'adopter la décision modificative suivante :

- Chapitre 77 « recettes exceptionnelles » : - 129 600 €
- Chapitre 002 « résultat d'exploitation reporté » : + 130 087,79 €

Adopté – **UNANIMITE**

- **Réductions REOM**

Monsieur MELLIER présente le tableau des demandes d'annulation ou de proratisation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères appelée sur des années antérieures. Les 6 demandes présentées ont fait l'objet d'une analyse des justificatifs produits et d'une demande de confirmation par la commune sur laquelle résidait chaque redevable portant réclamation. Ces demandes étant justifiées, il est proposé de réduire la REOM sur exercice antérieur pour un montant global de 1 239 €. Les crédits afférents rentrent dans les prévisions budgétaires et n'entraînent pas de décision modificative.

Adopté – **UNANIMITE**

- **Décision modificative Budget Eau en Affermage**

Les intérêts annuels dus par la collectivité au titre de l'emprunt attaché au budget eau en affermage sont de 1 995,89 €. Toutefois, le montant inscrit au chapitre concerné (Ch.66 – Compte 66111) est de 1 995,49 €. Il est proposé d'adopter une décision modificative et de porter les crédits du Chapitre 66 à 1 996 € (+ 0,51 €).

Adopté – UNANIMITE

- **Avenant pour rehausse de verrières – Lot 3 « Charpente métallique serrurerie » Gymnase de Vésigneul**

Lors de l'établissement des plans d'exécution du chantier du gymnase de Vésigneul (plans qui se réalisent suivant les détails constructifs des fournisseurs et entreprises) il a été constaté que la pose des verrières sans rehausses, c'est-à-dire dans le plan supérieur de la toiture, présentait des risques.

En effet, il devenait nécessaire de créer des chéneaux périphériques, de profondeur variable au droit de chaque verrière pour, en réduisant la pente, ramener l'eau du fond de chéneau vers la partie supérieure de la toiture située en contrebas. Le creusement des chéneaux se faisait par réduction ponctuelle de l'épaisseur d'isolant, sans toutefois affecter notablement le bilan thermique. Ce système était multiplié par le nombre de verrières. Compte tenu des difficultés d'accès pour contrôler ces chéneaux situés à 9 m du sol, et en analysant les risques induits, il est apparu opportun de sécuriser le projet sur le plan technique en rehaussant les verrières et en réalisant un relevé d'étanchéité adossé suivant exactement la pente du reste de la toiture. Ce procédé supprime tout chéneau. Compte tenu de la hauteur du bâtiment, ces rehausses seront peu visibles de près.

Le montant initial du lot n°3 « Charpente métallique – serrurerie » est de 103 848,92 € hors taxes. Cette modification, rendue nécessaire par des éléments qui n'étaient pas prévisibles au stade de l'élaboration du projet, induit une plus-value de + 13 917,30 € HT soit une augmentation de + 13,40 %. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 mai 2016, a donné un avis favorable à cet avenant. Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant présenté.

Des remarques ont été formulées quant à la responsabilité de la maîtrise d'œuvre lors de l'analyse des offres des travaux (en l'espèce travaux présentant des risques de fiabilité).

Adopté – UNANIMITE

- **Avis sur le projet d'extension de périmètre**

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale est conforme à la volonté de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole de ne pas fusionner avec un autre établissement public de coopération intercommunale existant. L'arrêté de projet de périmètre propose une extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole aux communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle, aboutissant à une communauté de communes de 28 communes et 9 546 habitants (INSEE RP 2013 population municipale).

Monsieur le Président expose que la préparation de cette extension de périmètre est déjà avancée et se matérialise par le mandatement d'un bureau d'études conseil, la tenue de réunions de concertation et l'entretien de rapports fréquents entre la CCMC et les trois nouvelles communes permettant l'existence d'un consensus autour des modifications liées à cette extension, notamment en termes financiers, statutaires et de gouvernance.

Il est proposé de donner un avis favorable au projet d'extension du périmètre de la CCMC aux communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle.

Adopté - UNANIMITE

- **Questions diverses**

Le projet de maison de santé pluridisciplinaire a reçu un avis favorable du Comité Départemental de Sélection des Maisons et Pôles de Santé pluridisciplinaires du 18 mai 2016. Le projet sera présenté en comité régional au mois de juin 2016.

Lors de la Commission Eau du 12 mai 2016, il a été soulevé que cinq branchements plomb restaient à changer dans la commune de Cernon et la question de l'assiette de paiement de la surtaxe (sur la base du montant facturé ou du montant perçu par le fermier) se pose de nouveau.

La convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est désormais signée par l'ensemble des partenaires et l'opération peut donc débuter. Le comité de lancement s'est réuni le 19 mai 2016. Des tracts toutes

boîtes seront prochainement distribués afin de communiquer auprès des propriétaires sur l'existence de l'opération.
Les premiers dossiers de subventions de propriétaires seront présentés lors du prochain conseil.

- **Prochaines réunions**

Lundi 27 juin 2016 :	Commission d'Appel d'Offres	14 h 00	Saint-Germain-la-Ville
	Commission Finances	15 h 00	Saint-Germain-la-Ville
	Commission Scolaire	20 h 30	Nuisement-sur-Coole
Mardi 28 juin 2016 :	Bureau de Communauté	20 h 30	Mairy-sur-Marne
Jeudi 30 juin 2016 :	Conseil de Communauté	20 h 30	Vitry-la-Ville

Le Secrétaire,
Maurice PIERRE

Le Président,
Michel JACQUET

LEXIQUE

ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CDG :	Centre De Gestion
CNRACL :	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
CCSV :	Communauté de Communes de Suipe et Vesle
DETR :	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux
DGF :	Dotation Globale de Fonctionnement
ECS :	Eau Chaude Sanitaire
EPCI :	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
FEADER :	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FTTH :	Fiber To The Home (fibre optique jusqu'au domicile)
GEMAPI :	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
IAT :	Indemnité d'Administration et de Technicité
IEMP :	Indemnité d'Exercice des Missions en Préfecture
LEADER :	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
NOTRe :	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PFR :	Prime de Fonction et de Résultats
PLUi :	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
POS :	Plan d'Occupation des Sols
REOM :	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
RIFSEEP :	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
SCOT :	Schéma de COhérence Territoriale
SIDAC :	Syndicat Intercommunal de Démoustication en Amont de Châlons-en-Champagne
SIEM :	Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne
SMTS :	Syndicat Mixte de Transports Scolaires de la Rive Gauche de la Marne
VRD :	Voirie et Réseaux Divers